

5.

Institutions financières

- 5.1 Avis et communiqués
 - 5.2 Réglementation et lignes directrices
 - 5.3 Autres consultations
 - 5.4 Modifications aux registres de permis des assureurs, des sociétés de fiducie et sociétés d'épargne et des statuts des coopératives de services financiers
 - 5.5 Sanctions administratives
 - 5.6 Autres décisions
-

5.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

5.2 RÉGLEMENTATION ET LIGNES DIRECTRICES

Aucune information.

5.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

5.4 MODIFICATIONS AUX REGISTRES DE PERMIS DES ASSUREURS, DES SOCIÉTÉS DE FIDUCIE ET SOCIÉTÉS D'ÉPARGNE ET DES STATUTS DES COOPÉRATIVES DE SERVICES FINANCIERS

5.4.1 Assureurs

Aucune information.

5.4.2 Sociétés de fiducie et sociétés d'épargne

La compagnie de Fiducie Citi Canada

(nom utilisé au Québec par Citi Trust Company Canada)

Avis d'annulation de permis

Loi sur les sociétés de fiducie et les sociétés d'épargne, RLRQ, c. S 29.01

Avis est donné par la présente, que l'Autorité des marchés financiers a annulé en date du 9 février 2017, en application des pouvoirs qui lui sont conférés par *la Loi sur les sociétés de fiducie et les sociétés d'épargne*, RLRQ, c. S-29.01, le permis de société de fiducie de La compagnie de Fiducie Citi Canada (nom utilisé au Québec par Citi Trust Company Canada).

Cette annulation est effectuée à la suite du retrait complet des activités de fiducie au Québec de cette société.

Le siège de la société est situé au 100-5900 Hurontario Street, Mississauga, Ontario, L5R 0B8.

À partir du 9 février 2017, cette société n'est plus autorisée à exercer, au Québec, ses activités de fiducie.

Fait le 9 février 2017

Autorité des marchés financiers

5.4.3 Coopératives de services financiers

Aucune information.

5.5 SANCTIONS ADMINISTRATIVES

Aucune information.

5.6 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.